

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 42 (1904)
Heft: 7

Artikel: L'affliction légitime
Autor: Place, P.-Ant. de la
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-200892>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

peut pas entrer, tandis que, vers lui, ça pouvait pas sortir. Il se mettait à quequelier; à branler la tête et, en fin finale, il restait coté comme un âne contre une baragne. Quand il n'y avait personne là pour l'écouter, ça allait tout seul. Il en pouvait dévider des écheveaux, sans un noeud; mais s'il y avait quelqu'un, pas moyen de moyenner.

Vous pouvez nous figurer si ses gens, chez eux, profitaient de ce qu'il avait peine à se défendre, surtout que ses frères et sœurs étaient tous des alangués de la plus belle sorte. C'est pas eux qui restaient cotés; de ma vie, de mes jours, quels mème-morts! Ils avaient des langues comme la queue aux chèvres, toujours en mouvement. Aussi, il fallait entendre ça à la maison:

« — Qui est-ce qui a versé la mitre aux cochons?

» — C'est pas moi, c'est le Djânaï!

» — Qui est-ce qui a rebouillé dans ma corbeille à ouvrage, que je retrouve pas mes ciseaux?

» — C'est pas moi, c'est le Djânaï!

» — Qui est-ce qui a laissé le clédar au jardin ouvert, que les poules ont dévoré mes haïcots?

» — C'est pas moi, c'est le Djânaï!

A l'école, c'était la même chose. Quand il y avait une vitre cassée, quand une bouëbe venait, toute empacotée, se plaindre qu'on l'avait poussée dans le patrigot, quand on avait lancé des boules de neige dans la lucarne du télégraphe, où qu'on avait maraudé les groseilles de la cure, où disait toujours:

« C'est le Djânaï! »

Le pauvre Djânaï essayait bien de se défendre, mais avant qu'il ait pu piper seulement un mot, le régent lui disait:

« Asseye-toi, on voit rien qu'à ta figure que c'est toi! Tu seras gardé après l'école, mauvais sujet! »

Si c'était à la maison, il recevait une bonne trivougnée, et sa mère lui disait:

« Tu me fais sécher de chagrin, crouïe bouëbe. Attends seulement quand tu iras à maître. »

Le Djânaï se réjouissait assez d'aller à maître. Il comptait que là on serait moins injuste pour lui et qu'on le laisserait se défendre...

Oueh! pas plus! Ce fut tout ma mère m'a fait. Dans la maison où il s'engagea, les maîtres n'étaient encore pas trop vaudais, mais il y avait plusieurs domestiques, et d'abord qu'il fut arrivé, le pauvre Djânaï fut malmené comme à la maison et à l'école. On sait du reste ce que c'est que ces maisons où il y a plusieurs domestiques; il n'y fait pas bon pour celui qui ne sait pas ou ne peut pas se défendre.

Au bout de quelques jours, le Djânaï entendait le même refrain. Quand un ouvrage était mal fait et que le maître mionnait:

« Pardine! c'est le Djânaï! »

Si la courtine était mal arrangée, le cheval mal étrillé, la têche de bois mal aguillée; si on ne pouvait pas finir de rentrer le foin avant la care, si les vaches prenaient le quartier et les petits cochons la crevaison, on entendait répéter sur tous les tons:

« Pardine! c'est le Djânaï! »

Voilà qu'un beau matin, en venant déjeuner, les domestiques apprirent que la maîtresse avait bouëbé pendant la nuit. Ils s'en étaient bien méfié, d'entendre très toute la nuit le tredon par la maison, courater par les corridors, ouvrir et fermer les portes, mais le maître, tout fier, vint lui-même le leur faire à savoir:

« Un puissant garçon, qu'il leur dit, bien fait,... il faut voir ça! »

A ce coup, et pour la première fois de sa

vie, le Djânaï, qui avait le nez dans son pot de soupe, trouva sa langue à propos:

« Ah! il est bien fait, qu'il dit comme ça. Du bonheur! Sans ça, on n'aurait pas manqué de dire : Pardine! c'est le Djânaï! »

PIERRE D'ANTAN.

Que veux-tu, mon p'tit?

On nous écrit :

Dans la revue « Vive nous », qui se joue actuellement au Kursaal, on voit une imitation de ce groupe de musiciens ambulants français, qui égaya nos rues et nos places durant tout l'été dernier.

Cette évocation m'a rappelé un fait dont je fus témoin.

Les dits musiciens étaient installés sur St-François, devant le Bazar Vaudois. Leur chef, juché sur un escabeau et toujours très loquace, faisait son boniment accoutumé, qui se terminait invariablement par ces mots : « Mesdames et messieurs, notre répertoire est inépuisable; dites-nous ce que vous désirez entendre, nous aurons le plaisir de vous satisfaire aussitôt. »

Comme personne ne répondait, le musicien avisa un garçonnet à la mine éveillée qui le regardait avec admiration depuis un moment.

— Eh ben, toi, mon p'tit ami, que veux-tu que l'on te joue?

L'enfant, nullement troublé par cette interpellation, fit naïvement :

— Jou... jouez-moi les *Deux Gosses*, m'sieu.



BY.

L'affliction légitime.

Qu'as-tu donc, mon pauvre Guillot?

Lui disait un jour sa maîtresse

Arrivant de Paris; sans cessé

Tu soupires et ne dis mot.

Réponds-moi donc. — Hélas, madame,

Je suis ruiné sans retour :

Depuis un mois, en même jour,

J'ai perdu ma vache et ma femme!

— Je te plains fort... mais tes amis

(Car je t'en connais par douzaine)

Compatissant à tes ennuis,

Sans doute soulagent ta peine?

— Oui-dâ! madame, leur pitié

Me montre, en effet, quelque attache:

Tous m'offrent une autre moitié,

Mais nul ne m'offre une autre vache.

P.-ANT. DE LA PLACE. (1784)

Que faut-il faire?

Au 31 décembre dernier, le compte-courant du *Monument Juste Olivier*, ouvert à la Banque cantonale vaudoise, accusait un solde actif de fr. 779,50. Cette somme est le résultat de la souscription ouverte jadis par le *Conteur vaudois* et à laquelle sont venues s'ajouter quelques souscriptions recueillies par d'autres journaux, qui nous les ont transmises.

Nous remercions encore très vivement toutes les personnes et ceux de nos confrères qui ont bien voulu répondre à notre appel et assurer ainsi, éventuellement, la réalisation de l'œuvre patriotique que nous nous sommes proposées.

Il semble que le peuple vaudois, qui vient de célébrer solennellement le centenaire de son émancipation, n'ait déjà que trop tardé à honorer la mémoire d'un de ses enfants les plus illustres et les plus dévoués, du poète qui fut l'interprète le plus éloquent et le plus sincère de l'âme vaudoise et des nobles aspirations qu'éveillait en elle la possession d'une liberté longtemps attendue.

Nous croyons que nous avons maintenant obtenu tout ce qu'il est possible de recueillir par voie de souscription publique. Le moment nous paraît venu de recourir à d'autres moyens pour parfaire

la somme nécessaire à l'érection d'un monument digne de notre poète national. Nous ouvrons donc, entre tous nos lecteurs, un concours d'idées sur les moyens qui leur paraissent les meilleurs pour atteindre aussi promptement que possible le but que nous poursuivons.

Toutes les idées seront les bienvenues.

LA RÉDACTION.

Lo biau leingâdzo.

Vo z'ai prao su oïu dere que là z'autro iadzo on dévesâve bin mé patois qu'ora. Et on fasai pardieu bin, câ l'ire oquie de galé que ci patois, quand on lo débliottâve cein quequelhi; oh! que cha, onna ride crâna leinga, allâ pi! Faillâi vère: on sariau pouâve compreindre cein qu'on desai ré que de no guegni breinâ lè potte. Et po contâ 'na bambioula! Lâi avai râr ào patois po fêre reccaffâl, et ào dzo de voua, sant pas fotu mimo de no fêre sorire cein que farai mau à n'on gê de tsin.

Lè dzouveno d'ora l'ant onn'espèce de français que l'ai diant *lo biau leingâdzo* et que devasant da bet dau mor qu'on derai adi que l'ant la coraille la mâtî dzalaïe. Se on savai omète cein que volant berbottâ, mâ, vouai! craio adi que ne lo savant pas leu mimo.

Mè, n'é jamé su se l'ire d'au capiano ào dau zoulou. Dein ti lè casse, mon vesin que l'a rido voyadzi, craio que l'a mimameint z'u passâ lo Gottâ, eh bin! quand l'a on verro dè plie que ne lâi faut, ie devese on étalien que resseimblie à ci talematsâdzo que fant voua lè valets pè lè grante tserrâre dâi vele.

Dein noutron temps, quand on veyâi passâ onna balla damusalla, on sè peinsâve dinse: « Cllia fêmalla è pardieu bin galèza, mè farâi râr d'être son boun ami! » Ora, sède-vo que diant? Teni, dan, vaité: « Cette gonzesse est chiquement bath, ce serait chouette d'être son type. » L'è lo biau leingâdzo!

Se ion de 'noutrè pareints sè disputâve, avoué lo valet ào cabartier et que lâi flise, on desai tot bounameint: « Mon oncllio l'a z'u dâi réspons avoué lo Djan d'au cabaret, et lâi a fotu on ecclietaïe su lo mor », et on savai cein que cein volliâve à dere, d'ailleu, Djan, li, lo savai prao; na pas, ora, clliau mi-fous, sède-vo que diant: « Le frangin de mon vieux a pilé du sucre sur le caillou du fiston au mastroquet et lui a démolî le piton. » Hein! l'è galé; l'è quasu « clair comme du jus de chique », quemet appellant encora oquie de tellameint einvortollhi qu'on ne pao pas s'ein depouai-sounâ.

Quand quacon avai mau fê sè z'affère et que bêvessâi oquie sein lo paï tot tsau, on desai: « Cllia citoyen l'a fê décret, et l'è d'obedzi de sè soulâ à credit. » Na pas ora: « Cet os-tiau a boulotté toute sa braise et, maintenant, il se rince le coco à l'œil. »

Quin papet, bon Dieu d'au ciè, quin papet! Por mè, quand i'ouïo ci biau leingâdzo, ie regretto rido noutron vilho patois que n'avai pas dâi mots asse fins, mâ qu'on pouâve compreindre sein sè cassâ la titâ po savai sè on a volliû dere oï ào bin nâ. Craio assein, que cllia dzouveno que devasant ci biau leingâdzo et que fant adi état de n'ein mè savai que l'au père z'et mère, sant quemet lo papâ de notéro, on bocon timbrâ.

MARC A LOUIS.

Le carillonner de l'Assomption.

Un de nos compatriotes, fixé à l'Assomption du Paraguay, a conté jadis, dans le *Courrier suisse de Buenos-Aires*, l'amusante histoire que voici. C'est une histoire absolument vérifique.

« Je me trouvais, dit-il, un dimanche matin au cimetière de Mangrullo, au-dessus de l'Assomption du Paraguay, en compagnie d'un ami originaire de